



~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2018



Esplanade du moulin / Espace de vie

Le bulletin reste fidèle au rendez-vous de l'été.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.

Les informations contenues dans ce bulletin
concernent les sujets traités en réunions publiques.

Ce Bulletin Municipal a été distribué
par les conseillers municipaux.

Des exemplaires supplémentaires sont mis à
disposition en mairie auprès du secrétaire de mairie,
responsable de la publication.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont
remerciés pour leur implication.

Bonne lecture...

I.P.N.S. Photos : Mairie.

Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page
pour les annonceurs dans son bulletin.

Vous trouverez donc de bonnes adresses et des
artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent
votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de
leurs services ou de leurs compétences.

Merci aussi à tous pour la participation libre qu'ils
ont bien voulu verser pour aider au financement de
notre bulletin municipal.

MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER
S.A.R.L. BEYSSAC P.
Maître Artisan



Le Bourg
43 160 FELINES

Tél : 04 71 00 90 69
E-mail : sarlbeysac@orange.fr
SIRET 451 842 165 00024 APE 4332A

Atelier : JULLIANGES 43 500



TECHNITHERM
DEPANNAGE / ENTRETIEN

Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz
Climatisation

**DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC
Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr



EUROVIA
VENDI

Votre partenaire local dans la construction,
l'entretien et la maintenance de vos routes,
et l'embellissement de vos communes



Routes - aménagements urbains -
équipements sportifs - industriels et privés -
réseaux - terrassement

Agence du Puy-en-Velay
Z1 Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire
T/ 04 71 03 11 61 - lepuy@eurovia.com



www.eurovia.fr



SAS Charles CHAPUIS
JOHN DEERE

Agriculture - Forêt - Jardin

43500 Craponne sur Arzon Tél : 04 71 03 22 41
43230 Pauthaguet Tél : 04 71 74 38 88
43370 Solignac sur Loire Tél : 04 71 08 96 74
www.charleschapolis.fr

Marie et Alain ROSSIGNEUX
Traiteur - Boucher - Charcutier
A votre service dans leurs tournées,
sur les marchés et 50 avenue du Vernet
43500 CRAPONNE SUR ARZON
Téléphone : 04.71.03.32.71

L'ECHOPPE
ALIMENTATION GENERALE
43160 LA CHAISE-DIEU
Tél. 04.71.00.00.01

REVERDO®

PROBLÈMES DE RAJOUTEMENT
de vos éléments après de fortes pluies ?

Le Chais, 63840 SALLISOLLES
Tél. : +33014 73 96 34 72
Fax : +33014 73 96 34 26

LES SOLUTIONS
Les agents professionnels REVERDO
et les produits innovateurs REVERDO®

Daniel Beaudeau :
06 59 79 90 53

contact@reverdo.fr
www.reverdo.fr



Christian Malfant
Travaux agricoles et forestiers
Cheyrac Laygue
43500 BEAUNE SUR ARZON
04 71 03 31 29
06 82 82 11 97

FRAISSE Clermont-Ferrand
BUREAUTIQUE Le Puy-en-Velay

KONICA MINOLTA
Concessionnaire exclusif Haute-Loire

Tél 04 71 09 10 58 Fax 04 71 02 11 51
www.fraissebureautique.com
11 Bd de Cluny
43000 LE PUY EN VELAY

BEYNIER SARL

Charbon - Fuel

43270 ALLEGRE

Tél. 04 71 00 75 70



TRAVAUX PUBLICS CHARRAT DAVID

2 chemin de l'école
Menteyres
43270 ALLEGRE
Tél : 04.71.00.23.89
Port : 06.84.25.15.43

GARAGE
Damien Faure

43270 MONLET
04 71 02 57 50
garagefaure@gmail.com

Toutes Marques

Vente - Réparation - Carrosserie

CITROËN

GARAGE VALENTIN
Rue Saint Martin
43160 LA CHAISE DIEU
Tel 04 71 000 184
Assistance 06 32 05 28 00
Mail garage.valentin@wandoo.fr

REPARATEUR AGREE
AGENT COMMERCIAL
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS
ASSISTANCE DEPANNAGE 24H/24 7J/7
MECANIQUE ET CARROSSERIE / FLEXIBLES HYDRAULIQUES

Une équipe à votre service !

U

La nouvelle commerciale

Gaz U

Station U

Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®

LAVAGE

Remplacement Haute-Pression de 7h à 21h

Location U

04 71 03 38 09

ÉTAT CIVIL 2017
Extrait du registre d'État Civil 2017

NAISSANCES
Louis Charles Antoine Marie TILLARD
à La Grange le 16/07/2017

DÉCÈS
Jean-Louis Marc PIERROT à Combelles
le 26/05/2017

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS
Irma Jeanne SABY veuve FOUILLIT
au Puy en Velay le 19/07/2017
Marie Antoinette PASCAL veuve VINCENT
à Craponne sur Arzon le 20/10/2017

1er Pacte Civil de Solidarité

En mairie a eu lieu le 30 juin 2018 la validation du Premier PACS municipal.

Celui-ci concernait le Maire, Alain FOUILLIT et sa compagne Mireille BEYSSAC.

La signature s'est effectuée, dans une très joyeuse ambiance, devant leurs deux enfants Justine et Thibault, 4 témoins, et une assemblée considérable.

Le secrétaire de mairie représentant l'administration était Xavier GUILLEMOT.

Claude TISSEUR présidait la cérémonie en sa qualité de 1er Adjoint, Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire.

Beaucoup de bonheur à cette famille très connue et tellement appréciée.



Mariage

Le 21 juillet 2018, Alain Fouillit, Maire de Pal de Senouire, a célébré le mariage entre Gabriel Alejandro MORALES TAPIA de Bahia Murta au Chili et Charlotte Suzon Martine BERNARD de Clersanges. Le marié n'a pas hésité à parcourir 11 500 kilomètres. Ça fait une belle distance pour trouver l'amour et se marier ! Alors félicitations à tous les deux !

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

VOIRIE

Chemin Laffare Serres

Une intervention « enduit à froid » a été programmée pour combler des trous formés sur cette chaussée.

2018 DETR et FONDS 199

Le Conseil Municipal décide de déposer des demandes d'aide pour des travaux de rénovation de voirie.



Goudronnage chemin Combelles

Une demande de goudronnage d'un chemin à Combelles est parvenue en mairie. Il est convenu que cette voie n'est pas cadastrée et le passage est sur une parcelle communale du village de Combelles. Le projet pourrait être rattaché à une opération générale en 2019 si la voie a pu être classée dans le domaine public de la Commune.

Campagne du Département

Le programme est lancé : enduits superficiels et graves-émulsion des Routes Départementales du secteur en 2018 et notamment de St Pal à Monlet.

Route du Sap

L'entreprise Eurovia a répondu au courriel du Maire. Les travaux de rénovation dépendent des conditions météo mais devraient intervenir si possible cet automne et au plus tard en 2019...

Déneigement



LES BÂTIMENTS

Résidents secondaires

Le Conseil Municipal soulève la question de la transformation des bâtiments en résidences secondaires.

Cette tendance pose plusieurs questions.

Les villages sont-ils condamnés à n'être occupés qu'en été et désespérément vides à la mauvaise saison ?

Certains résidents secondaires déjà présents sur le territoire ne participent pratiquement pas à la vie de la Commune.

Comment attirer des personnes présentes toute l'année ?

Comment attirer des familles avec des jeunes et des enfants ?

Tunnel

L'alimentation en courant électrique sera lancée pour la pose d'un éclairage et d'une alarme au tunnel abri de Clersanges.

La pouzzolane a été livrée et est à l'abri sous le tunnel. Le Conseil Municipal a décidé l'achat et la pose d'éléments de renforts béton verticaux à l'intérieur pour séparer la partie pouzzolane du matériel. Le goudronnage de l'intérieur et de l'accès du tunnel est réalisé.

Dans l'abri tunnel de Clersanges il est projeté d'installer un petit local sécurisé pour le dépôt du petit matériel communal.

Une cuve à gasoil a été donnée par Alain Fouillit.



Aide à l'investissement dans les communes rurales Subvention région par l'Agglomération

Le Conseil Municipal a entériné un projet d'annexe à la salle des fêtes sise au Bourg de Saint Pal de Senouire

considérant qu'il est impératif de faire effectuer des aménagements pour assurer le rangement du mobilier et du matériel déposés jusqu'à maintenant dans la salle communale entraînant de trop nombreuses manipulations et un encombrement intempestif et dangereux de la salle. Cette annexe sera installée dans l'ancien abri du presbytère récupéré par la commune. Le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible au titre de l'aide à l'investissement dans les communes rurales portée par la Région et l'Agglomération.

TRAVAUX DIVERS

Le Bourg Parkings

Les dernières factures ont été payées. Le déblocage des dernières subventions est réalisé.

Parc éolien

Une réflexion est en cours sur une proposition d'implantation. Les contacts seront poursuivis (contre 1 pour 9).

Lignes aériennes

Les lignes téléphoniques ont posé d'énormes problèmes. A cause de leur vétusté, de graves incidents se sont multipliés. A tel point que la gendarmerie a dû être informée des réels dangers que couraient les usagers des voies de circulation. Les réparations d'urgence ont été enfin effectuées.

Les services d'Orange ont enfin pris en compte nos remarques insistantes. Une visite générale de la commune a été organisée pour inventorier tous les problèmes de ligne et un vaste programme de remplacement de 19 poteaux a été lancé du 20 juillet au 17 août. Les secteurs concernés sont Combres, Hierbette, La Bastide, Le Breuil, Le Sap, Serres, Védières.



Remerciements

Alain Fouillit remercie William Malfant pour son aide dans l'aménagement du tunnel abri communal de Clersanges et pour la recherche et la réparation de la fuite à Combres/Vedières. D'autres personnes des villages du secteur ont bien aidé et sont remerciées.

Balises chemins de randonnée

Virginie et le Conseil Municipal font le point sur le balisage des chemins et des problèmes rencontrés.

Plantations diverses

Des plantations ont été réalisées :

- au tunnel abri de Clersanges pour le volet paysager et l'insertion dans le cadre naturel de cette construction.
- au poste de relevage à l'esplanade du moulin du Bourg pour masquer les installations techniques.
- à la station pour masquer les installations techniques.
- au point de repos du Pont du Breuil pour ombrager la table de pique-nique.

VISITE DE Mme LA SOUS-PREFETE

Le Conseil Municipal a longuement évoqué la visite de Mme la Sous-Préfète du 05 avril 2018 dans notre commune. Etaient présents : Jean-Pierre Vigier Député et son assistante parlementaire, Philippe Meyzonnet Vice-Président Agglo, Bernard Brignon Conseiller Départemental, Nathalie Boudoul Vice-Présidente Parc, Claude Tisseur Adjoint, Catherine Pierrot Adjointe, Alain Fouillit Maire, Xavier Guillemot Secrétaire de Mairie.

Le Maire et ses adjoints ont fait le compte rendu des échanges qui se sont déroulés avec les différentes personnalités présentes ce jour-là.

Après une discussion en Mairie, le groupe s'est rendu à Combelles, sur la voie communale VC1 (DETR), à Clersanges (Abri communal), au Bourg (Esplanade du Moulin).

Un verre a été offert au bar Giroux.



ÉCOLES ET JEUNESSE

Enquête Regroupement Pédagogique

Le regroupement intercommunal semble satisfaire les parents et les élus.

Toutefois dans un souci d'économie (chauffage, personnel, entretien des 3 bâtiments, etc...) peut-on envisager de regrouper les trois écoles sur un seul site ?

Frais école La Chaise Dieu

Le montant par enfant pour l'année 2016 s'élève à 1 315.83 euros.

Le détail des frais de fonctionnement a été présenté et a été commenté. Un regroupement des trois écoles du secteur en un seul site devrait largement contribuer à des économies.

Réunion Collège

Catherine Pierrot a fait le compte rendu de la réunion Collège de La Chaise Dieu.

BIBLIOTHEQUE

Convention Bibliothèque Numérique

La proposition Altibox de la Bibliothèque Départementale est acceptée. Virginie Cerqueira responsable de la Bibliothèque Communale se charge de ce dossier de bibliothèque numérique cotisation

annuelle environ 22 euros par an. (3 abstentions, 0 contre, 7 pour)

Bibliothèque

Un échange a eu lieu sur le fonctionnement futur de la bibliothèque et les responsabilités diverses.



EMPLOIS COMMUNAUX

Photocopieur

Le renouvellement du contrat de location du matériel avec fourniture d'un matériel neuf a été accepté. L'entreprise Fraisse a été retenue. Il est à noter que ce fournisseur s'est chargé de l'impression, du pliage et de l'agrafage de ce bulletin municipal 2018.

Agent polyvalent

Alain Fouillit fait le point sur tous les travaux effectués par Paul Devidal. Notamment différents fossés ont été curés. Si Paul Devidal en est d'accord, il est décidé de passer à 1 jour et demi par semaine de présence sur notre commune.

Après délibération, le Maire et les conseillers municipaux ayant exprimé à l'unanimité leur satisfaction pour le travail accompli, le Conseil Municipal décide que le contrat de M. Devidal Paul est reconduit pour une durée de trois ans jusqu'au 28 février 2021. Le temps de travail est modifié et est arrêté à compter du 1^{er} mars 2018 à 10 heures 30 minutes par semaine.

L'achat d'un téléphone portable de fonction est examiné.

Le travail remarquable de Paul DEVIDAL est une fois de plus souligné par le Maire ; notamment le désherbage du talus de l'esplanade du moulin a été parfaitement exécuté.

Protection complémentaire des agents

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance des agents signée par le CDG43 avec le groupement VYV-MNT.

Protection sociale des agents

La Commune de Saint Pal de Senouire a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va

être organisée par le Centre de Gestion de Haute Loire pour un contrat de protection sociale complémentaire des agents

CACES

En collaboration avec la commune de Connangles et avec partage des frais 50/50, Paul Devidal suivra une formation CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

GESTION ADMINISTRATIVE

Une nouvelle entreprise à St Pal de Senouire

AECL METALLURGIE

Vente et installation de produits leds
Maintenance industrielle

Quissac
Jean-Marie

Vedières
43160 Saint-Pal de Senouire

06.22.10.12.83
04.71.00.28.33

arc-en-ciel-leds@outlook.fr



www.arc-en-ciel-leds.com

Gendarmerie

Les services locaux de la Gendarmerie ont été mis au courant d'incidents s'étant déroulés sur la Commune.

Molimard : des randonneurs ont signalé que le chemin PR615 était barré et les balises effacées. Problèmes récurrents depuis quelques années.

Lamothe : un fil de la ligne téléphonique a trainé sur la route et le faire réparer rapidement par Orange a relevé de la mission impossible. Pour ne pas prendre le risque d'être poursuivi pour le danger représenté sur la voie communale ou pour harcèlement auprès d'Orange, nous avons préféré faire un signalement à la gendarmerie.

Service des Domaines

Les services d'évaluation domaniale de la Direction des Finances Publiques (DGFIP) sont transférés à Saint Etienne.

Mise à jour du plan cadastral

Mme MAZLOUMIAN Nathalie, géomètre du cadastre a été chargée de la mise à jour du plan cadastral au cours des mois d'octobre et novembre 2017.

De même, afin de faciliter les contacts avec les administrés, à la demande du Service des cadastres Alain Fouillit et Jean-Marc Roux devaient accompagner Mme MAZLOUMIAN Nathalie dans ses travaux sur la commune. Aucun contact n'a été pris. Aucune autre information n'a été transmise à la mairie.

Inventaire général

L'inventaire général du patrimoine du Conseil d'Auvergne Rhône Alpes poursuit ses études sur le patrimoine mobilier public en particulier celui des lieux de cultes. L'équipe chargée de cet inventaire s'est rendue dans l'église. Le Conseil Municipal émet des réserves sur ces interventions extérieures.

Limitation de vitesse

Une demande est parvenue en Mairie pour la rue qui traverse le village de Lamothe. Après examen de la situation et délibération, le Conseil Municipal n'a pas donné suite.

Fourniture électricité

Le fournisseur historique a été abandonné. La Commune a décidé d'adhérer au Groupement de Commandes pour l'Achat d'Energies (électricité) dont le Syndicat Départemental d'Energies est membre pilote. Depuis le 1er janvier 2018, le nouveau marché de fourniture d'électricité est effectif avec DIRECT ENERGIE (Entreprise moins disante -10%). Jean Marc Roux représentera la commune.

Cabine téléphonique

Le poste de téléphone public du bourg a été supprimé malgré l'opposition du Conseil Municipal.

Diagnostic des cours d'eau

Par arrêté préfectoral, pour une durée maximale de 5 ans, les agents de l'établissement public Loire, Lucas Drancourt et Aude Lagaly, pourront pénétrer dans les propriétés privées des communes pour réaliser un diagnostic des cours d'eau afin de définir les actions à entreprendre pour permettre la reconquête du bon état écologique des masses d'eau.

Téléphone mobile

L'appareil mobile à disposition du Maire a été remplacé.

La Bastide

Un vol a été signalé au village de La Bastide. La gendarmerie a été prévenue.

Sangliers

Suite au courrier de M. le Préfet de Haute Loire en date du 20 juin 2018 transmis par l'Association des Maires de France, une réunion s'est tenue en mairie de Saint Pal de Senouire le samedi 07 juillet 2018. Elle réunissait les chasseurs, représentés par le Président (Nicolas Cornut) et le Vice-Président (Jean-Marc Roux) de l'ACCA, les agriculteurs de la commune et la Municipalité, représentée par le Maire.

Suite à des échanges cordiaux et réciproquement respectueux, après vote, il a été décidé de ne proposer AUCUN POINT D'AGRAINAGE sur le territoire de notre commune.

Par courrier du Maire M. le Préfet a reçu des remerciements pour son implication dans cette affaire qui empoisonne depuis fort longtemps la vie de nos communes rurales.

Exploitation centrale

Le concessionnaire, SNC Dubois Chevalier représenté par M. Ludon, est mis en demeure avant le 28 septembre 2018 de déposer un dossier complet et régulier de renouvellement du barrage du Saut du Matelot.

Service incendie

Le SDIS a organisé le passage sur le territoire de notre commune, à partir du 06 août 2018, de l'agent chargé de la reconnaissance opérationnelle des hydrants (poteaux, bouches d'incendie) et des points d'eau naturels et artificiels potentiellement utilisables par les sapeurs-pompiers.

Site Internet

Les divers essais de modernisation du site internet de la Commune n'ont pas pu aboutir. Le Conseil Municipal examine la proposition de L'Eveil Centre France. Des précisions seront demandées et un devis précis sera examiné au cours d'une prochaine réunion.

ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Infos transmises par M. Meyzonnet

1/ Restos du Cœur

Il n'y a plus de bénévoles pour tenir ouverts les locaux casadéens de distributions des repas.

Une idée est proposée : les bénéficiaires d'un jour peuvent donner de leur temps pour faire les bénévoles d'un autre jour.

2/ Programme leader

Des aides aux particuliers sont possibles.

Pour les communes un complément d'informations sera demandé pour connaître les projets subventionnables à ce titre.

3/ Les associations peuvent demander avant le 30 novembre des subventions à l'Agglomération. Le dossier à remplir est sur le site.

Panneau Région

Le versement de la subvention (parking du Bourg) région de 10 623 euros était conditionné à la pose de deux panneaux « La Région aide la Commune ». Ils ont été commandés, fournis et posés sans concertation mais gratuitement par la Région.

ADMR

Catherine Pierrot a fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR de La Chaise Dieu. Dans la commune 3 personnes dans deux foyers bénéficient des services.

Travaux local ADMR de La Chaise Dieu

M. le Maire rappelle le projet de travaux dans le local de l'ADMR à La Chaise Dieu. Un appel de participation des communes a été lancé.

Le Conseil Municipal a bien conscience de l'importance de ce service et désire soutenir cette action si importante dans nos communes. A Saint Pal de Senouire plusieurs personnes ont déjà bénéficié de l'ADMR. A n'en pas douter, d'autres, dans l'avenir, en auront besoin.

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer 3 € par habitant (330 €) d'aide aux travaux projetés avec une réserve importante toutefois : si le siège de l'ADMR venait à quitter La Chaise Dieu, la commune de Saint Pal de Senouire demanderait le remboursement des sommes allouées.

SICTOM

Opération collecte des pneus pour les particuliers dans les déchèteries du 18 au 23 juin 2018. Il a été signalé l'éloignement des points de collectes. Il serait sans doute souhaitable que les pneus soient acceptés toute l'année.

Zones humides

Informations sur l'inventaire des milieux humides conduit par le SAGE du Haut Allier.

Information au conseil municipal sur une expérimentation en cours à l'initiative du Parc Livradois-Forez

« Comme de nombreuses communes du secteur, Saint-Pal-de-Senouire dispose de captages d'eau potable superficiels, potentiellement sensibles aux activités d'exploitation forestière. La commune peut être associée à une expérimentation menée par le PNR Livradois-Forez, visant à élaborer un modèle de « Paiement pour services environnementaux » pour garantir à long terme la qualité de la ressource en eau potable.

Il s'agit d'étudier, à l'échelle de la commune de Saint-Pal-de-Senouire, la possibilité de mettre au point un système qui permettrait de compenser les surcoûts liés à une gestion adaptée de la forêt dans les périmètres de captage (pas de coupe à blanc, utilisation d'huiles biologiques...).

Dans le modèle étudié, le payeur est le gestionnaire du réseau d'eau potable.

Le destinataire du paiement est le propriétaire forestier, fournisseur du service.

Cette expérimentation n'engage en aucun cas la commune. Il s'agit simplement de contribuer à une réflexion qui intéresse les acteurs forestiers (propriétaires forestiers, entrepreneurs).

Ceux-ci sont associés à l'étude par le biais du Syndicat des sylviculteurs de Haute-Loire, du Centre régional de la propriété forestière et de l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. »

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour une inscription se présenter au secrétariat avant le 31 décembre 2018. Dernière révision des listes avant une nouvelle procédure dématérialisée

Une commission de contrôle prévue par l'article L19 du nouveau Code Electorale sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs.

Les membres sont de trois : un conseiller municipal (Christian MARGERIT), un délégué qui sera désigné par le Préfet, un délégué qui sera désigné par le Tribunal de Grande Instance.

LOCATIONS

Projet professionnel

Une proposition d'implantation d'activité a été examinée. La porteuse du projet a été contactée pour approfondir l'étude de faisabilité avec l'ancien moulin du Bourg par exemple. Elle n'a pas donné suite.

Charges locatives

Après présentation de divers modes de calcul et vote, il a été décidé de fixer la charge locative pour l'enlèvement des ordures ménagères 2018 à 122.00 euros et 103.00 euros pour les personnes seules. Le Conseil Municipal reprend ainsi le mode de calcul de l'ancien SICTOM en vigueur jusqu'en 2016.

La Commune prend à sa charge 122.00 euros pour ses propres déchets (salle des fêtes, cimetière, mairie, points pique-nique, etc...).



Location ancien presbytère

Le bâtiment libéré le 1^{er} mai 2018 a été proposé à la location. Les diagnostics imposés par la loi ont été réalisés par une entreprise spécialisée.

Suite aux comptes rendus des visites et des contacts fait par Alain Fouillit et Claude Tisseur, le Conseil Municipal a retenu la proposition de M. Nicolas HARNY et ses quatre enfants. La location a commencé le 1^{er} juillet 2018 pour permettre aux enfants de finir leur année scolaire. (Location mensuelle 500 €).

Divers travaux (isolation, chauffage, etc,...) ont été mis à l'étude.

Jean Marc Roux a dirigé les opérations de changement de locataires pour le Conseil Municipal.

Location ancien presbytère : SORTANTS

L'état des lieux des locataires sortants (famille Cerqueira) a été effectué.

Une entreprise de nettoyage était programmée.

Un électricien devait intervenir pour remettre les installations en bon état de marche.

L'employé municipal est intervenu sur le jardin et a effectué une remise en état complète.

La caution a été retenue.

Location ancien presbytère : ENTRANTS

Un premier état des lieux, avec photos, a été effectué le 21 mai 2018 en présence de M. Harny Nicolas.

Un chauffage supplémentaire sera mis à l'étude en automne.

Demande de location moulin du bourg

Une demande de location d'une chambre au moulin du bourg a été rejetée par le Conseil Municipal.

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Relevé GPS

Un devis d'équipement du réseau d'eau potable de relevé GPS, report et finalisation a été accepté. Le Syndicat des Eaux du Velay a réalisé ce travail. Tous les réseaux seront désormais localisables par GPS.

Station Epuration du Bourg

Alain Fouillit a fait le bilan des travaux effectués par l'agent communal Paul Devidal. Merci à lui. Il est intervenu avec efficacité notamment sur la station avec la mini pelle. L'entretien est régulièrement réalisé toute l'année. Les services du Département, dans le cadre de leur aide à la gestion de l'assainissement, font régulièrement des visites.

Compétence Eau Assainissement

Le passage des compétences à l'Agglomération du Puy en Velay au 1^{er} janvier 2019 semble se préciser. Il faut attendre la sortie des derniers textes et l'évolution législative... Il est vraiment à craindre que de tels changements entraînent de fortes hausses des tarifs et une perte d'autonomie. Il faut refuser la tendance actuelle sinon la commune va se transformer en coquille vide.

Le Conseil Municipal et le Maire défendront, autant que faire se peut et avec détermination, les intérêts des habitants.

Avenir des réseaux EAU et ASSAINISSEMENT

Suite au courrier de M. Clémensat (Président du Syndicat des Eaux du Brivadois), les Conseillers Municipaux ont débattu sur l'avenir de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

M. Joubert devait venir mais M. Clemensat s'est désisté au dernier moment.

Une nouvelle date sera arrêtée pour la tenue d'une réunion en présence des deux Présidents.

Regroupement des communes isolées

Le Syndicat des Eaux du Brivadois a lancé des contacts informels pour mettre à l'étude un projet de regroupement des petits réseaux comme le nôtre. Diverses réunions ont été programmées. La nouvelle direction du Syndicat semble vouloir changer beaucoup de choses et notamment l'éventuelle suppression des communes isolées. Le conseil est en réflexion sur le devenir de la commune dans le syndicat. Un projet de rattachement du réseau d'eau communal au syndicat des Eaux du Brivadois est refusé par le Conseil Municipal qui souhaite ne pas changer le mode de fonctionnement actuel.

Entretien pompe de relevage

Alain Fouillit et Gilles Vessayre ont réalisé un entretien de la pompe de relevage de l'assainissement du bourg. Le Conseil Municipal remercie pour ce travail bénévole.

Assistance technique du Département

Une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau potable a été renouvelée. Coût 69 €.

Cabinets d'Etudes

Le département et l'Agglomération ont demandé l'aide de deux cabinets d'études différents pour un même sujet : l'état des lieux des réseaux d'eau potable dans les communes. Quand on connaît les tarifs de ces services, n'aurait-il pas été judicieux de regrouper ces recherches ?

AIDE SOCIALE

Repas des Aînés

Le dimanche 9 octobre à midi, le banquet des plus de 65 ans, s'est déroulé à la salle des fêtes et 44 convives y ont participé.

Le repas, précédé d'un apéritif amical, fut grandiose grâce à un excellent traiteur de Craponne. Le dessert fut suivi d'un vin pétillant offert par le Maire et les adjoints et l'on peut penser avec plaisir que tous les invités sont repartis enchantés vers la fin de l'après-midi, après avoir pu échanger entre eux quelques souvenirs et autres anecdotes pimentées.

Catherine Pierrot, comme chaque année, s'était chargée de l'organisation de ce repas de fin d'année qui s'est parfaitement déroulé.



Colis de Noël

Catherine Pierrot a organisé la confection et la distribution des colis de Noël pour les aînés n'ayant pas pu assister au repas.

Repas des aînés 2018

Le Traiteur Rossigneux est retenu compte tenu de son excellente prestation l'année dernière. La date fixée est le 14 octobre 2018 avant l'hiver et les routes parfois dangereuses.



Après-midi crêpes

Bien agréable moment, convivial et chaleureux, le 18 février 2018 à la salle des fêtes pour déguster les crêpes préparées par Christophe Bard. Elles étaient très bonnes comme l'ambiance !



VIE ASSOCIATIVE

Fête patronale 2018

Le devis du feu d'artifice musical a été accepté par le Conseil Municipal pour le dimanche 26 août 2018.

Le Comité des Fêtes sera contacté pour éventuellement partager les frais pour une fanfare.

L'atelier public de distillation (25 et 26 août 2018) est autorisé par la Direction Régionale des Douanes.

Saint Barbe

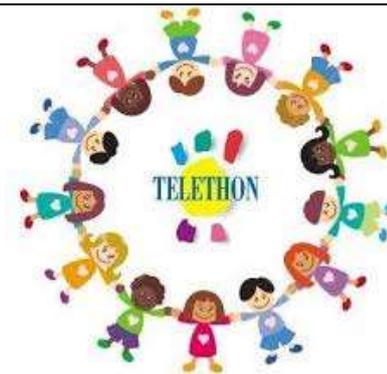
Christophe Bard a représenté la commune à La Chaise Dieu chez les pompiers et a remplacé le Maire empêché.

TELETHON 2017

Téléthon St Pal / Berbezit Samedi 29 octobre 2017
Organisé par les motards et un groupe de bénévoles (Responsables Christian Beaune et Alain Fouillit). En journée Balade motos et quads. A partir de 19 h 30 Salle des Fêtes de St Pal Repas suivi d'une soirée dansante. Tous les bénéfices ont été intégralement versés au Téléthon



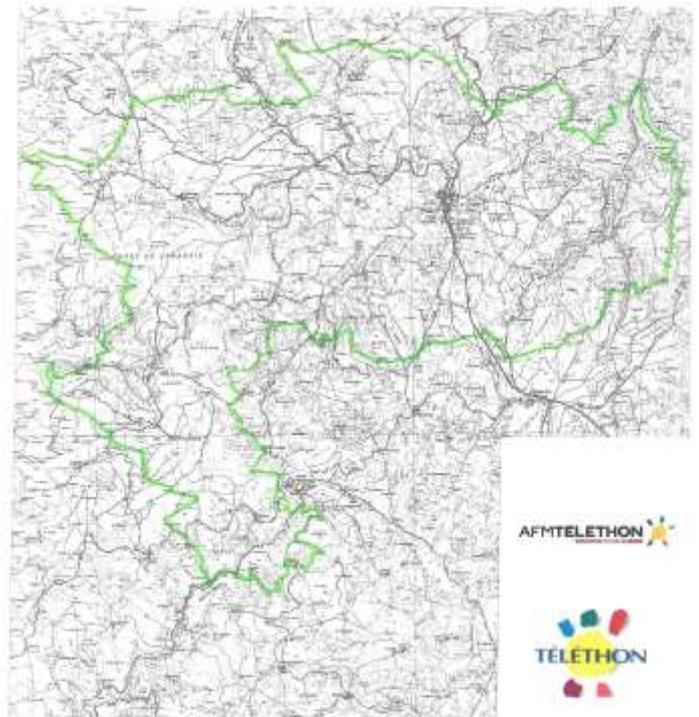
On dénombrait plus de 150 participants, adeptes de sports mécaniques. Cette animation a été organisée exclusivement par des bénévoles qui l'ont préparée durant des jours entiers afin d'installer divers circuits sécurisés, dont une "spéciale", pour les sportifs en quad ou à moto. Cette journée a été suivie, sous le chapiteau, d'un repas, papa est là pour la paëlla, puis d'une animation dansante. Et tout cela a été commis pour remettre à l'association du Téléthon un chèque conséquent quelque peu supérieur à celui de l'an dernier. Félicitations à tous ces organisateurs désintéressés, sauf par le bonheur d'autrui, qui donnent de leur temps et de leur énergie afin d'améliorer tant soit peu les conditions de la recherche médicale.





TELETHON 2018 St Pal / Berbezit

Un parcours motos quads est prévu le 27 octobre 2018. Les mairies de communes traversées ont été prévenues.



Samedi 27 octobre 2018
Telethon St Pal / Berbezit
Randonnée motos / quads
Responsable Christian BEAUNE
Pissis
43160 Cognangles

AG Pêche Haute Senouire

Cette réunion s'est déroulée à la Salle des Fêtes avec une assistance nombreuse et les élus (J.P. Vigier, L. Duplomb, M.A. Petit, P. Meyzonnet, R. Gobet, G. Meyssonner, A. Fouillit). L'apéritif a été offert par la Commune comme chaque année.

Fête de la Pêche 02 juin 2018

La Fête de la Pêche de l'AAPPMA Haute Senouire s'est déroulée à l'Esplanade du Moulin au bourg de St Pal. La Municipalité a offert des pains au chocolat et un jus de fruits aux enfants pêcheurs.

Comité des Fêtes

28 juillet 2018 Spectacle Sosie de Johnny Halliday organisé par le Comité des Fêtes. Une réunion d'organisation avec la gendarmerie s'est déroulée le 16 juin 2018.

Concert sosie de Johnny

Un bilan de l'organisation du concert Sosie de Johnny Halliday s'est déroulé en Mairie avec les représentants de la Gendarmerie. Aucun incident à signaler. Excellente organisation du Comité des Fêtes.

Concert à l'église Fête de la Musique

Une proposition de concert en l'église de Saint Pal de Senouire le 22 juin 2018, n'a pas obtenu l'accord des responsables religieux du secteur.

Le Conseil Municipal ne cache pas sa déception pour cette réserve surtout que des concerts se déroulent régulièrement dans d'autres églises autour de nous. En l'abbaye de La Chaise Dieu il y a même un festival de musique sur plusieurs semaines. Partout en France les exemples sont nombreux. Entre autre, le 15 juillet à Paris, en l'église de la Madeleine, ce sont des chansons de Johnny Halliday qui ont été interprétées.

Dans le cas présent, nous avons la possibilité de faire venir une manifestation culturelle. La culture a du mal à atteindre les petites communes comme St Pal de Senouire. Quand une opportunité se présente nous n'avons que l'église pour organiser une rencontre autour de la musique. Dans d'autres communes du secteur cela se passe ainsi.

Nous tenions à St Pal de Senouire à informer les responsables religieux pour un projet et comptions sur plus de compréhension sachant que notre manifestation culturelle ne nous semblait ni provocante ni blasphematoire.

FORETS

Boisement gênant à Combelles dans zone interdite

Le Conseil Municipal a évoqué le dossier du boisement illégal de la parcelle AL44 au village de Combelles. Les jugements ont été lus aux Conseillers municipaux. Le Département a perdu et le déboisement n'est pas retenu.

Il a été très clairement exprimé que ces jugements remettent en question le bienfondé de l'application des zonages. Il est à déplorer que certaines parcelles ont été déboisées par le passé mais qu'en ce qui concerne le boisement AL44 rien ne peut être entrepris pour faire respecter une zone interdite... Il est vrai que, comme d'habitude, des décisions sont prises par des technocrates dans des bureaux très éloignés de la réalité du terrain et en parfaite méconnaissance de la réalité vécue dans le milieu rural.

Chantiers forestiers Combelles Montestudier

Le Conseil Municipal a évoqué les travaux de transports de grumes sur le village de Combelles. Les camions des scieries Filaire, Gallien et GPF sont amenés à emprunter la VC n°1 qui dessert les villages

de Combelles et Montestudier et qui relie les communes de St Pal de Senouire et Sembadel.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré très inquiet sur l'état de la voirie communale goudronnée qui résulte des passages répétés de lourdes charges. Déjà des déformations de chaussée sont constatées, un entourage de poubelles a été détruit.

Il ne s'agit pas d'interdire l'exploitation des bois mais de préserver le bien de tous. Il a été très clairement exprimé que le budget communal ne permet plus d'assurer un entretien anormal dû aux dégradations d'une utilisation excessive des chaussées. Les équipements sont inappropriés pour de telles sollicitations.

Les scieries Filaire, Gallien et le GPF sont sollicitées pour prendre toutes les mesures pour alléger leurs charges.

Festi'Forêt

La manifestation se déroulera le 08 septembre 2018 à Sembadel.

Une demande de prêt de matériel est parvenue en Mairie.

Le Conseil Municipal de St Pal de Senouire n'a pas souhaité organiser cette manifestation sur son territoire car il n'y a pas les infrastructures nécessaires en terrain et en personnel bénévole... De plus les normes imposées sont considérablement contraignantes (buvettes, vigie pirate, etc...)

Elagage Enedis

Une campagne d'élagage sous les lignes électriques a été lancée.

SECTIONS

Les conseillers intéressés aux affaires des sections étant habitants ou ayants droit ont quitté la salle lorsque les dossiers étaient traités. La présidence des séances revenait au 1^{er} adjoint, Claude Tisseur.

Les ayants droit se réunissent régulièrement comme auparavant. Ils donnent des avis consultatifs qui sont suivis par le Conseil Municipal dans tous les cas.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Claude Tisseur a fait le compte rendu des réunions des ayants droit. Il a fait part de leur avis consultatif au Conseil Municipal. La Municipalité continue comme par le passé à prendre l'avis des ayants-droit.

Après le travail de préparation le plan de gestion qui engage les projets pour les prochaines années a été présenté aux ayants droit en présence de Baptiste Ollier (Garde O.N.F.), et au Conseil Municipal. Le plan de coupe prévoit que l'O.N.F. communiquera les abattages et débardages au conseil municipal qui

donnera son autorisation. Pour le bois de chauffage le partage prévu antérieurement entre ayants droit est en cours. Pour les autres coupes les montants des ventes sont versés au budget communal pour des travaux intéressants la section.

Le rôle d'affouage 2018 est arrêté avec 11 ayants droit. Il a été décidé le débroussaillage de la piste, la réfection des saignées, l'abattage et le débardage des fayards.

Une coupe (610 m³) a été achetée par la scierie Moulin de Dunières.

Comme d'habitude, l'avis des ayants droit est suivi par un vote unanime du Conseil Municipal.

Section Le Sap

Pas de plan de gestion de cette section qui n'est pas assez étendue (4 ha).

Procédure pour coupe de bois

Claude Tisseur expose la procédure de déclaration qui se met en place sur les communes du secteur. Il s'agit pour les exploitants de déclarer les chantiers forestiers pour une meilleure protection des intervenants sur le terrain, une meilleure coordination avec les mairies, une meilleure protection des voies utilisées.

Vente terrains

- Montestudier : demande Audemard Cyril Pagès Cécile

Ce terrain mitoyen à la propriété Audemard AK38 est propriété du village de Montestudier.

Accord du Conseil mais pour un partie seulement. Le village conserve la partie qui a les bacs abreuvoirs et dont le cadastre indique la présence de puits.

Un document d'arpentage a été fait par le demandeur. Prix arrêté 1 euros / m² ht et hors frais.

Un géomètre a délimité la parcelle à vendre (564 m²).

Une consultation des électeurs de la section du village de Montestudier a été organisée en Mairie le LUNDI 26 MARS 2018 de 14 heures à 16 heures avec possibilité de votes par correspondance par arrêté de M. le Maire de St Pal de Senouire en date du 08 mars 2018.

Claude Tisseur a donné les résultats. Sur quatre inscrits, quatre électeurs ont participé au scrutin, quatre se sont prononcés pour la vente.

Au vu des résultats de la consultation, il est décidé de procéder à la cession de la partie de la parcelle AK38 (564 m²) à M. AUDEMARD et Mme PAGES ou leurs ayants droit pour un prix de 564 €.

- Clersanges : demande Monatte Pierre

La rue qui sépare ses terrains AC145 et 146.

Accord du Conseil sans enquête publique de déclassement de cette voirie communale comme le permet désormais la loi.

Un géomètre expert a délimité la voie communale à céder soit 101 m².

- Combres : demande Éric Filaire

Le Conseil Municipal examine une demande d'acquisition de la parcelle AV292 (577 m²) au village de Combres puis donne son accord avec un prix de vente de 1 € le m² comme à l'accoutumée pour ce type de transaction. Une consultation des électeurs du village sera organisée le 27 août 2018.

AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Alain Fouillit fait à chaque réunion du Conseil les comptes rendus des travaux et réunions de la Communauté d'Agglomération.

Le fonctionnement du bureau et des Conseils Communautaires est détaillé. Toutes décisions sont présentées et commentées.

Transfert Eau Assainissement

Un cabinet d'études a été désigné et a commencé ses travaux. Attendons les orientations législatives jusqu'à la fin de l'année. La compétence Eau et Assainissement devrait, sauf nouvelle loi, passer à l'agglomération en janvier 2019.

Projets structurants

Pas de dossier (minimum 200 000 euros) pour le moment à présenter.

Adhésion de Monistrol d'Allier et Saint Préjet

Le Conseil Municipal ne prend pas position.

Programme Local de l'Habitat

Ne semble pas du tout concerner notre petite commune.

Taxe Ordures Ménagères

Suite au passage à la taxe, si des habitants de la Commune constataient des hausses exagérées, l'agglomération du Puy en Velay a mis en place une opération de réclamation.

Le Conseil Municipal rappelle sa position contre le rattachement de Saint Pal de Senouire à l'Agglomération et le vote contre de son délégué pour le remplacement de la redevance par la taxe.

Convention pour frais de personnel

Des conventions seront signées avec l'agglomération pour indemniser la commune qui fera des travaux relevant des nouvelles compétences intercommunales.

Attribution de compensation 2017

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré très surpris par la tournure qu'a prise cette attribution de l'Agglo aux Communes et son annulation. L'Agglo a versé en 2017 à notre commune 7 219 € et a demandé ensuite le remboursement de 5 507 € !

En dehors des informations imprécises voire contradictoires sur les délais de remboursement, le Conseil Municipal a été en désaccord sur le fond avec la procédure. Est-il vraiment possible de décider de modifications avec effet rétroactif sur l'année écoulée ? Comment est-ce possible que, malgré du personnel compétent et un bureau d'études bien rémunéré, on puisse arriver à de tels écarts ? (Pour notre commune 7 219 € versés pour 1 712 € dus !) Comment la 1ère délibération de l'Agglo du 9 février 2017 a-t-elle été préparée et quelles simulations et projections ont été prises en compte ? Quelle est la valeur des conseils des cabinets d'études qui aboutissent à de tels dysfonctionnements ? Comment la 2ème délibération du 14 décembre 2017 a-t-elle été présentée et votée ?

Le Conseil Municipal s'interroge sur la régularisation 2017 et demande des éclaircissements. Il déplore aussi des imprécisions et des précipitations qui, parfois, obscurcissent la gestion de l'agglomération.

En tout état de cause, les délais imposés par l'Agglo pour une prise en charge sur le budget 2017 de la régularisation ne pouvaient pas être tenus.

Attribution communale de compensation 2018

A l'unanimité la compensation de 1 702 € est rejetée.

CIL

La première séance de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a eu lieu sous la présidence de Monsieur Yves Rousset Préfet de la Haute-Loire et Monsieur Michel Joubert Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Jean Marc Roux représente la commune pour ce dossier.

Scot (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'enquête publique a été ouverte.



SOUTIEN AU MAIRE

Incidents de Combelles

Alain Fouillit a tenu informé régulièrement le Conseil Municipal des derniers développements des incidents survenus au village de Combelles.

Gendarmerie

Une période de détérioration des rapports avec la gendarmerie a été déplorée par le Conseil Municipal lors de deux incidents survenus sur la commune à Combelles et au Chomet. Force avait été de constater que l'aide apportée par la gendarmerie n'avait pas été jugée satisfaisante par la municipalité et ne correspondait aucunement à son attente.

Des réunions ont été organisées à l'initiative de Mme la Sous-Préfète de Brioude avec les gendarmes. Cela a permis de renouer le dialogue et de préparer un avenir plus serein.

Comme il a été dit par le Maire lors des vœux, en cas de problème, il faut contacter la gendarmerie et non les élus municipaux.

Motion de soutien

Le Conseil Municipal et le personnel communal unanimement et sans limite, ont apporté au Maire, tout leur soutien dans les circonstances difficiles du passé. Depuis de nombreuses années, Alain Fouillit, se donne totalement pour sa commune et ses habitants. En aucune circonstance il n'a fait preuve de violence et a toujours respecté la propriété d'autrui.

L'équipe municipale s'est déclarée solidaire d'Alain Fouillit et s'est félicitée qu'il n'y ait pas eu de suite pour le Maire.

L'équipe municipale lui a renouvelé sa totale confiance.

Construction sans permis

Un bâtiment à usage d'habitation était présent sur la parcelle AL194 du village de COMBELLES.

Un constat et des photos ont été faits depuis le domaine public : chemin communal VC N°1 pour une infraction pour défaut de permis de construire. M. le Procureur de la République a été informé.

La propriétaire du terrain prévenue du lancement de la procédure a décidé la démolition du bâtiment incriminé.

LES BUDGETS

Tarif communaux

Tous les tarifs communaux sont maintenus pour 2018 sauf la location de la balayeuse de route qui passe à 50 euros/heure.

CSG

La CSG a augmenté de 1.7% au 1er janvier 2018. Les employés ont eu droit à une indemnité compensatrice pour annuler l'augmentation des prélèvements, pas les élus communaux. Il est à déplorer que, dans le même temps, les grands élus (grandes villes, communautés des communes ou d'agglomérations...) ont des indemnités augmentées de 40% à cause de l'impossibilité des cumuls (information AMRF).

Budget Aide Sociale CCAS

Comme l'année dernière, le Conseil Municipal a refusé la suppression de budget CCAS et le regroupement de la gestion budgétaire et comptable du CCAS dans le Budget principal.

Investissement 2018 exécution avant le vote

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour la Commune, le Maire a été autorisé, en 2018 jusqu'au vote des budgets, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2017.

Comptes Administratifs 2017

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des biens des Villages, du CCAS, de l'Eau et de l'Assainissement ont été approuvés.

À l'unanimité les Comptes de Gestion du Trésorier Commune, CCAS, Eau, Assainissement, ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

Budgets 2018

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances et à la présentation des documents budgétaires, ont été approuvés à l'unanimité les Budgets 2018 : Commune, Aide Sociale, Eau, Assainissement.

Indemnité Trésorier

Après vote sur le taux de l'indemnité, Taux à 100% : 3 voix / Taux à 50% : 3 voix / Taux à 35% : 1 voix / Taux à 0% : 2 voix, de faire la moyenne des différentes propositions de taux soit :

$$100+100+100+50+50+50+35+0+0=486$$

$$486/9=53.88. \text{ Taux arrondi à } 54\%.$$

Le Conseil municipal a décidé :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil pour 2017 et 2018 (240 jours) au taux de 54% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Caffier Trésorier à

Craponne sur Arzon ;

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 euros brut.

PAR CONTRE, CONSIDERANT QUE :

- Le changement incessant de trésorier en poste à Craponne sur Arzon rend impossible des relations suivies et efficaces avec le chef de poste de cette trésorerie ;
- La succession d'intérim nuit aux échanges, surtout que les intérimaires viennent de plus en plus loin ;
- Les seuls contacts vraiment satisfaisants sont entretenus avec le personnel permanent de la trésorerie ;
- A cause de la surcharge de travail et le nombre trop important de communes depuis la suppression de la trésorerie de La Chaise Dieu, le trésorier ne peut plus entretenir des rapports privilégiés avec les mairies ;
- Les trésoriers ne connaissent plus le territoire, ne pouvant pas se déplacer sur un trop grand périmètre ;
- La dématérialisation va orienter les trésoreries vers des suppressions de postes voire de sites ;

Le Conseil Municipal a décidé :

- De ne plus allouer l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes pour l'intérim du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Taux communaux

Les taux municipaux restent inchangés pour 2018 :
TH : 9.24% TFB : 9.82% TFNB : 77.04%.

DETR 2018

Par arrêté du 27 juin 2018, une subvention de 3 200 € a été attribuée pour le financement des travaux d'aménagement de la VC1 Sembadel / Combelles suite aux dégâts de l'hiver. Montant de la dépense éligible 12 800 €.

FONDS 199

Par délibération du 25 juin 2018, une subvention de 5 120 € a été attribuée pour le financement des travaux d'aménagement de la VC1 Sembadel / Combelles suite aux dégâts de l'hiver. Montant de la dépense éligible 12 800 €.

Région

Le projet d'annexe à la salle des fêtes a été retenu par la région pour l'octroi d'une aide. Les devis réactualisés sont attendus.

Subventions communales

Les diverses aides communales aux différentes associations locales, départementales ou nationales ont été approuvées avec cette année deux nouvelles aides : Banque alimentaire de La Chaise Dieu et travaux du local ADMR La Chaise Dieu.

M. le Maire de La Chaise Dieu a informé le Conseil Municipal de la mise en place d'une aide aux plus démunis (Banque Alimentaire) qui remplace les "Restos du Cœur". Le local est mis à disposition par la municipalité de La Chaise-Dieu

Le Conseil Municipal octroie une aide de 100 euros à inscrire au budget 2018 (8 voix pour 1 abstention).

Le bureau de l'ADMR a demandé une aide pour les travaux de son local. La participation communale pourrait être calculée au prorata de sa population.

Subventions communales

SUBVENTIONS COMMUNALES	
A REPARTIR AVEC DELIB	195.00
AD PEP43	35.00
ADAPEI 43	80.00
ADMR	100.00
APAJH 43	80.00
CHASSE ST PAL	100.00
CHEVEUX D'ARGENT LCD	80.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00
COMBATTANTS ST PAL	100.00
DONNEURS SANG LCD	100.00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	50.00
AMIS BIBLIOTHEQUE 43	30.00
PARENTS AMIS ECOLES LCD	100.00
PECHE ECOLE	50.00
PECHE SENOUIRE	120.00
SCLEROSE EN PLAQUES	50.00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80.00
BANQUE ALIMENTAIRE LCD	100.00
GYMNASTIQUE LCD	50.00
TRAVAUX ADMR	3 €/habi.

Comptes Administratifs et Budgets

FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
COMMUNE DEPENSES	146 871.76	195 019.62
Fournitures non stockables (edf...)	5 349.96	6 000.00
Combustible	0.00	100.00
Carburant	1 259.10	1 500.00
Alimentation	100.00	200.00
Fournitures d'entretien	100.00	200.00
Petit équipement	0.00	100.00
Fournitures de voirie	0.00	100.00

Fournitures administratives	825.52	1 000.00
Locations	835.20	1 000.00
Entretien terrains	0.00	1 000.00
Entretien bâtiments	3 114.12	3 500.00
Entretien voies & réseaux	16 930.26	17 755.62
Travaux Sections	2 922.67	3 000.00
Entretien matériel roulant	1 079.45	3 000.00
Maintenance	3 266.93	3 500.00
Assurances	3 798.80	4 000.00
Divers Services extérieurs (abonnements)	259.00	300.00
Rémunérations diverses (trésorier, DDT...)	189.41	500.00
Publications, fêtes, cérémonies	6 649.91	7 000.00
Mission	0.00	100.00
Frais postaux Télécommunication	2 022.42	2 500.00
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	176.86	200.00
Frais de garderie Sections	0.00	500.00
Remboursements de frais écoles	8 631.89	10 000.00
Autres services	25.00	100.00
Impôts TF	4 298.00	4 300.00
Autres impôts	0.00	100.00
Charges générales	61 834.50	71 655.62
Personnel titulaire	13 344.81	13 500.00
Personnel non titulaire	3 545.19	5 500.00
Charges sociales	5 067.80	6 500.00
Autres charges	434.18	500.00
Charges personnel	22 391.98	26 000.00
Indemnités élus	14 474.47	15 000.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite (Ircantec/patronale)	2 457.09	3 500.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	100.00
Aide sociale du Département	0.00	110.00
Service incendie	3 238.07	3 454.00
Contributions organismes regroupement	555.01	6 500.00
Subventions publiques	26 700.00	22 500.00
Subventions privées	1 325.00	1 700.00
Charges diverses	300.00	300.00
Gestion courante	49 049.64	53 264.00
Intérêts	3 093.64	3 000.00
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	3 093.64	3 100.00
Prélèvement GIR	10 502.00	11 000.00
Virement section investissement		30 000.00
Virement section investissement		30 000.00
FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
COMMUNE RECETTES	156 109.48	195 019.62
Autres produits Sections	0.00	444.00
Concessions cimetière	950.00	100.00
Remboursements divers	680.00	100.00
Services et ventes diverses	1 630.00	644.00
Impôts locaux	44 881.00	44 000.00
Attribution agglo	7 219.36	1 712.00
Compensations	0.00	10.00

Autres reversements	0.00	10.00
Droits de mutation	9 708.89	5 000.00
Impôts et taxes	61 809.25	50 732.00
DGF forfaitaire	46 739.00	46 610.00
Dotation solidarité rurale	13 764.00	14 063.00
Fonds péréquation	6 540.00	357.00
Dotation Elus Locaux	2 962.00	2 972.00
Autres participations	111.86	10.00
Autres organismes dont Elections	0.00	10.00
Allocations compensatrices	5 780.29	5 431.00
Dotations et participations	75 897.15	69 453.00
Revenus des immeubles	14 290.25	13 000.00
Produits divers	2 364.25	2 000.00
Produits cessions immobilières	118.58	
Produits de gestion courante	16 773.08	15 000.00
Excédent fonctionnement reporté		59 190.62
Excédent fonctionnement reporté		59 190.62
	Résultats	
	9 237.72	

INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
DEPENSES COMMUNE	168 769.03	96 673.78
Emprunt: Etablissements de crédits	4 948.98	55 100.00
Remboursement Cautions	0.00	450.00
Emprunts (Capital)	4 948.98	55 550.00
Terrains	0.00	900.00
Terrains de voirie	0.00	900.00
Cimetière	0.00	500.00
Mairie	0.00	500.00
Salle communale	0.00	12 500.00
Bâtiments communaux	3 768.25	1 000.00
Presbytère	0.00	5 000.00
Eglise	0.00	500.00
Couvent Bourg	5 140.80	500.00
Abri matériel	25 756.80	2 500.00
Achat bâtiment Wester	20 000.00	
Bâtiments publics	54 665.85	23 000.00
Voiries communales	0.00	15 223.78
Aménagements Bourg immeuble parking	108 105.30	
Total voiries	108 105.30	15 223.78
Autres réseaux	0.00	500.00
Matériel de voirie	0.00	500.00
Matériel informatique	540.00	500.00
Autres acquisitions	508.90	500.00
Acquisitions	1 048.90	2 000.00
INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
RECETTE COMMUNE	313 421.86	96 673.78
Cautions des locations	0.00	450.00
FCTVA	43 959.00	24 161.00
Affectation du Fonctionnement	111 590.05	
Dotations Fonds divers	155 549.05	24 161.00
DETR accès parking bourg	24 800.00	

DETR voirie		4 000.00
Fonds 199 Département abri / voirie	8 458.00	4 000.00
Chemin Vedières FEDER	42 846.29	
DETR immeuble	48 627.17	
Réserve Vigier immeuble	10 000.00	
Département immeuble	10 000.00	
Région immeuble / rangement salle	9 455.22	1 000.00
Subventions	154 186.68	9 000.00
Agence de l'Eau télésurveillance	3 686.13	
Participations	3 686.13	0.00
Emprunt travaux		
Emprunts	0.00	0.00
Excédent		33 062.78
Virement du fonctionnement		30 000.00
	Résultats	
	144 652.83	

DEPENSES CCAS	CA2017	BP2018
	1 764.35	2 659.19
Repas et colis	1 602.35	2 359.19
Cotisations	162.00	200.00
Secours divers	0.00	100.00
RECETTES CCAS	2 600.00	2 659.19
Subvention Commune	2 500.00	1 500.00
Dons	100.00	
Excédent		1 159.19
	Résultats	
	835.65	

FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
DEPENSES EAU	27 590.93	30 754.64
Fournitures non stockables	302.04	400.00
Autres fournitures	298.00	300.00
Services extérieurs	3 323.03	4 808.93
Analyses Cotisations	4 400.35	5 000.00
Télécommunications	121.50	200.00
Frais bancaires	0.00	10.00
Autres	0.00	10.00
Fonds de péréquation	174.17	200.00
Charges générales	8 619.09	10 928.93
Pertes créances irrécouvrables	0.00	100.00
Intérêts	439.21	500.00
ICNE Intérêts Courus Non Échus	395.29	351.37
Charges exceptionnelles	0.00	10.00
Charges générales	0.00	10.00
Dépenses amortissement	18 137.34	18 864.34
Amortissements	18 137.34	18 864.34
Déficit		
FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
RECETTES EAU	30 960.32	30 754.64

Vente de l'eau	2 398.53	2 300.00
Location compteurs	4 039.04	4 000.00
Redevance agence	980.44	900.00
Produits des services	7 418.01	7 200.00
Subvention Commune	19 000.00	15 000.00
Autres produits	3.10	100.00
Produits except (compteurs gelés, divers, ...)	544.17	100.00
Reprise subventions	3 995.04	3 995.04
Reprise subventions	3 995.04	3 995.04
Excédent		4 359.60
Résultats	3 369.39	

INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
DEPENSES EAU	17 318.87	32 182.70
Emprunts	967.43	1 000.00
Acquisition terrains	0.00	10.00
Immobilisations	12 356.40	27 177.66
Immobilisations	12 356.40	27 187.66
Reprise subventions 2009	3 995.04	3 995.04
Reprise subventions	3 995.04	3 995.04
Déficit		

INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
RECETTES EAU	18 137.34	32 183.70
Amortissements	6 533.00	7 260.00
Amortissements	11 604.34	11 604.34
Amortissements 28158	18 137.34	18 864.34
Excédent		13 319.36
Résultats	818.47	

FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
DEPENSES ASSAINISSEMENT	7 259.48	12 221.15
Autres fournitures	0.00	10.00
Entretiens	0.00	10.00
Analyses	0.00	338.23
Charges générales	0.00	358.23
Pertes et créances irrécouvrables	0.00	10.00
Charges diverses (écart centimes...)	0.89	10.00
Intérêts	2 196.06	3 000.00
ICNE Intérêts Courus Non Échus 2018	1 976.46	1 756.85
Dépenses amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement investissement		4 000.00
Déficit		
FONCTIONNEMENT	CA2017	BP2018
RECETTES ASSAINISSEMENT	8 655.43	12 221.15
Redevances Assainissement	1 443.60	1 400.00

Redevance modernisation	105.48	100.00
Subvention Commune	5 200.00	6 000.00
Autres produits (écarts centimes, ...)		10.00
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Excédent		2 804.80
Résultats	1 395.95	

INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
DEPENSES ASSAINISSEMENT	6 743.49	10 743.49
Emprunt	4 837.14	5 000.00
Travaux Assainissement		179.72
Reprise subventions	1 906.35	1 906.35
Déficit		3 657.42

INVESTISSEMENT	CA2017	BP2018
RECETTES ASSAINISSEMENT	6 743.49	10 743.49
Affectation	3 657.42	3 657.42
Amortissement 2009	3 086.07	3 086.07
Virement du fonctionnement		4 000.00
Excédent		
Résultats	0.00	



ASSOCIATIONS COMMUNALES

Anciens Combattants
Président Jean DELABRE

Association de Pêche de la Haute Senouire
Président Pascal CORNUT

Comité des Fêtes
Président Vivien GIROUX

Association de Chasse
Président Nicolas CORNUT

VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET GALETTES

VŒUX 2018

C'est dans la traditionnelle bonne ambiance que s'est déroulée la cérémonie des vœux accompagnée de la galette 2018. On notait la présence de Laurent Duplomb, Sénateur, de Bernard Brignon, Conseiller Départemental, de Nathalie Boudoul, Vice-Présidente du Parc Livradois Forez, d'Isabelle Brun (factrice), des membres du Comité des Fêtes, des responsables et bénévoles des Associations, des Conseillers Municipaux, de Paul Devidal agent technique, de Franck Rouveure responsable du déneigement, du Secrétaire de Mairie, ainsi que des entreprises travaillant pour la commune. Remercions chaleureusement ceux qui ont répondu avec sympathie à l'invitation du Conseil Municipal, et pensons à ceux qui n'ont pu se déplacer en raison de leur état de santé.

Les participants ont pu écouter les vœux de la Municipalité transmis par le Maire, Alain Fouillit, qui retraçait l'activité du Conseil Municipal, les travaux réalisés aux cours de l'année écoulée.

Bernard Brignon puis Laurent Duplomb ajoutaient un mot pour, gentiment, dire tout le bien qu'ils pensaient de la commune et de l'équipe municipale. Ils soulignaient les difficultés que rencontrent les Maires dans leur mission.

A la suite de quoi, les convives ont dégusté les bonnes galettes accompagnées de diverses boissons.

La cérémonie des vœux est un moment privilégié qui permet à la communauté villageoise de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité. Excellente après midi pour tous les participants.



CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président PGCATM : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

Le verre de l'amitié est offert à l'issue des cérémonies au Café de la Senouire.



ASSOCIATION DE CHASSE SAINT PAL DE SENOUIRE

Président : Nicolas CORNUT

Lors de son Assemblée Générale du 17 Juin 2018, un nouveau bureau a été mis en place au sein de l'ACCA :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| - Président : CORNUT Nicolas | - Membre : DIONNET Gilles |
| - Vice-Président : ROUX Jean Marc. | - Membre : SOULIER Mathieu |
| - Trésorier : NOYEL Frédéric. | - Membre : MONATTE David |
| - Secrétaire : FEDIT Jean Paul. | - Membre : BARD Christophe |
| - Membre : FABRE Paul | |

Concernant le compte rendu d'activités de l'année 2017-2018 :

Les 23 chevreuils ont été prélevés.

- 3 lièvres également prélevés.

- Concernant la réciprocité avec les communes de Connangles et Berbezit, ce sont 42 sangliers qui ont été tués dont 14 à Saint Pal.

Le bureau remercie tous les chasseurs et les agriculteurs pour leur implication à surveiller les éventuels dégâts causés par les sangliers.

Le Président : Nicolas Cornut.



SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE ST PAL DE SENOUIRE

Président Pascal CORNUT et Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

S'il y a un rendez-vous incontournable à cette époque de l'année, c'est bien la parution du Bulletin Municipal qui permet (parmi tous les thèmes relatés) aux Associations de présenter leur compte rendu d'activités.

Au préalable, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) remercie Monsieur le Maire, Alain FOUILLIT, et son équipe municipale pour leur implication et leur participation apportées au sein de l'Association et de l'Ecole de Pêche, afin de développer cette activité.

Le conseil remercie également les bénévoles qui consacrent leur engagement au sein de l'Association : c'est un don dans la vie associative qu'il convient de valoriser.

En 2017, l'Association comptait 243 membres.

De Juin 2017 à Juin 2018, ce sont 12 mois très fournis en activités diverses qui ont été réalisées :

- le 06 Juin 2017, une réunion de terrain s'est déroulée pour le renouvellement d'exploitation de la microcentrale du Saut du Matelot sur la Senouire. Au préalable, le Conseil d'Administration a émis des constatations et des souhaits.
- le 22 Juin 2017, un vol de table + banc a été constaté au plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu côté station. Un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie.
- le 1er Juillet 2017 a eu lieu l'inauguration de la digue de l'étang de Berbezit. En effet, en 2016, des travaux de réfection de la digue avaient été réalisés. L'AAPPMA était fortement impliquée.
- Du 16 au 18 Juillet 2017 : le Tour de France 2017 aura été une très bonne expérience fédératrice, qui en plus de rassembler, a permis d'aller à la rencontre du public et lui faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques. La Fédération de la Haute-Loire a grandement contribué à cette manifestation sur tout le parcours. Et (petite anecdote) dans la newsletter de l'ARPARA (Association Régionale de Pêche Auvergne Rhône-Alpes, qui regroupe 12

Fédérations), le témoignage de L'AAPPMA de St Pal de Senouire a été retenu. Même au niveau de la région, on parle de Saint Pal de Senouire.

- Le 25 Juillet 2017 : comme chaque année, la pêche électrique en aval de Saint Pal à l'usine de Barytes a été réalisée par les agents de l'AFB. Au préalable, la société de pêche avait invité les enfants du centre de loisirs de La Chaise-Dieu à participer à cette pêche. Cette manifestation qui a réuni 25 personnes (du rarement vu là aussi, pour ne pas dire jamais) a été très appréciée. Pour cette première, les enfants ont été très à l'écoute et émerveillés, tout d'abord par les explications détaillées du responsable de cette pêche, Gaëlle Olivier, puis lors de la pêche électrique, du comptage à la mesure des différents poissons : truites, loches, vairons, écrevisses.

- Le Samedi 19 Août 2017 : les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA ont défriché et supprimé des embâcles dans le lit de la Senouire sur plusieurs kilomètres. C'est un travail remarquable qui a été effectué et relaté dans les articles de presse. Les endroits concernés ont été en aval de Saint Pal, puis, de Lamothe, commune de Saint Pal, à La Friolles, commune de Connangles.

- Les 2 et 3 Septembre 2017 : l'école de pêche a effectué une sortie en Ardèche à Montselgues Aux Pêcheurs Ardéchois. Ce fut un week-end inoubliable pour nos jeunes. Le Conseil d'Administration salue et remercie tout particulièrement notre député Jean-Pierre Vigier pour sa collaboration. En effet, sans son aide, nous n'aurions pas pu effectuer cette sortie.

- Toujours en septembre, notre Maire Alain Fouillit a eu pitié des pêcheurs au pont du Breuil, et en plus de la table et banc qui elle, était déjà implantée, il a mis de l'ombrage en plantant 1 tilleul et 1 bouleau. Le Conseil d'Administration remercie la commune pour son investissement à l'égard du bien être des pêcheurs.

- Fin Septembre, Antoine Lardon Président de la Fédération quitte ses fonctions. Antoine a beaucoup œuvré pour le monde de la pêche et entre autres pour la réciprocité et la continuité écologique. Il est remplacé par Lionel Martin ici présent, à qui nous souhaitons une grande réussite.

- Le 20 Octobre 2017 : un aménagement a été effectué sur les berges de la Senouire vers l'esplanade de Saint Pal pour faciliter la pratique de la pêche aux jeunes pêcheurs. Le Conseil d'Administration remercie la commune pour son aide précieuse apportée pour la réalisation de ces travaux et pour son investissement à l'égard de l'association de pêche.

- Du 20 Octobre au 4 Novembre 2017 : des travaux ont été réalisés par le SICALA sur la Senouire. Cette opération a eu pour but le défrichage et la suppression d'embâcles car certains tronçons de la rivière devenaient inaccessibles pour la pratique de la pêche. Les secteurs concernés ont été : l'aval de Grangheon commune de Connangles, plus en amont : de Combomas au Moulin Blanc commune de Connangles et La Chaise-Dieu et enfin en aval de La Chapelle Geneste. Coût de ces travaux : 2997,00 euros, subvention de la Fédération Départementale pour un montant de 1873,12 euros (reste 1123,88 euros à la charge de l'AAPPMA).

- Le 28 Novembre 2017 : un comptage de frayères a été réalisé par les membres de l'AAPPMA et des agents de l'AFB (en l'occurrence Laurent et Christophe) : c'est une année record malgré une période d'étiage très sévère au moment de la fraye en Octobre et Novembre ! Il faut remonter à 2007 pour retrouver une année équivalente pour l'aval de Saint Pal. C'est très prometteur pour la reproduction en 2018.

Pour votre information, la durée d'incubation passe du simple au double en fonction de la température de l'eau : pour une eau à 10° et une fraie le 15 Novembre, un embryon vient au bout de 45 jours et autant pour obtenir une truitelle de 4 cm, donc vers la fin février. Pour une eau à 5°, la durée sera le double.

- Le 06 Janvier 2018, notre Ecole de Pêche dirigée par Jean-Gilles RIX, a fêté ses 10 années d'existence. Et ce n'est pas rien ! Car créer, c'est facile mais perdurer, c'est plus compliqué. Une mention toute particulière au jeune Quentin Many qui a intégré l'équipe de France de pêche à la mouche en 2017.

- le 03 Mars 2018, l'Assemblée générale de l'AAPPMA s'est déroulée à la salle polyvalente de St Pal en présence de nombreuses personnalités. La présence d'élus est un atout majeur et un élan supplémentaire donné à la vie associative.

- Le 27 Mai 2018, un panneau d'informations concernant la rivière, les espèces, les tailles, etc. réalisé par un agent de la Fédération, en charge de cette mission, a été implanté vers l'esplanade de Saint Pal. Cela permettra de mettre en valeur ce site remarquable ainsi que notre parcours piscicole.

- Le Samedi 2 Juin 2018 à partir de 14h s'est déroulé la 20^{ème} Fête de la Pêche pour les enfants sur les rives de la Senouire vers l'esplanade de Saint Pal De Senouire. Là aussi, nous pouvons remercier notre Maire, qui, comme à son habitude, a souhaité faire une grande réussite de cette manifestation en collaboration avec des membres du comité des fêtes.

- Concernant le bilan d'activité de notre garde particulier, Jean Gilles a contrôlé 59 pêcheurs. Aucune infraction relevée. Nous tenons à le féliciter pour son implication car ça aussi c'est du bénévolat.

Comme vous le constatez, la Société de Pêche de Saint Pal de Senouire se positionne toujours plus dans son statut d'association agréée au titre de la protection de l'environnement, sans pour autant négliger son activité de loisir bien

intégrée dans notre territoire. Saluons la qualité du travail réalisée par l'AAPPMA, ainsi que cette dynamique exceptionnelle, au moment où l'on perçoit, hélas d'une manière générale, un déclin très significatif du bénévolat associatif.



Pêche électrique du 25 Juillet



2^{ème} Tour de France



Au Pêcheur Ardéchois



Débroussaillage : avant, après...



et pendant.



Saint Pal : Les 10 ans de l'Ecole de Pêche



Saint Pal : Panneau de l'Esplanade du Moulin



20^{ème} Fête de la Pêche de juin 2018 à l'Esplanade de St Pal de Senouire





Ecole de Pêche : montage de mouches



Saint Pal : Assemblée Générale

COMITE DES FÊTES



Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire

Siège social : chez le Président Vivien GIROUX

Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)





TRADITION, GUEULETONS, FLONFLONS...

Comme les années précédentes, cette année écoulee fut chargé en festivités.

Les personnes bénévoles habituées à donner beaucoup de leur temps et de leur énergie ont participé au mois d'août 2017 à la superbe fête patronale durant laquelle 800 repas à l'alambic ont été servis. Fête qui a été animée par diverses attractions dont les autos tamponneuses, le spectacle offert par des artistes de cirque ou le concours de pétanque avec 44 doublettes. Saint-Pal de Senouire a donc cette chance d'avoir des membres actifs qui se dévouent en permanence.





Puis en octobre, le samedi 22, une truffade, organisée et cuisinée par les membres du Comité des Fêtes, a rassemblé plus de 200 personnes affamées sous le barnum édifié à cet effet à proximité de la salle des fêtes. Salle des fêtes où s'est terminée la soirée au son du musette, du brise-pieds, du disco et autres contorsions chorégraphiques ! Visages souriants dans une ambiance, si ce n'est déjantée, à tout le moins festive et amicale !

Ensuite, en mars de cette année, ce fut la CHOUROUTE-PARTY.

Allons enfants de la party, le chou de Haute-Loire est arrivé. Accompagné de charcuteries, un verre de bière à ses côtés, du fromage et un dessert sucré. Connaissiez-vous dans nos campagnes ?

Bon, c'est vrai, la choucroute est plutôt d'origine alsacienne. Et nous les remercions, les Alsaciens !

Mais le chou n'est-il pas un légume régional ? L'Auvergne n'en produit-elle pas ? Et la charcuterie ? Dans toute la métropole elle est présente, alors chez nous, pensez donc ! Le chou, la charcuterie, les deux sont appréciés sur notre terroir ! Et les autochtones comme les touristes l'ont prouvé, le samedi 11 avril ! Plus de 250 repas ont été servis !

En outre, tous les convives ont partagé ce moment festif comme pour la truffade ! Tous les âges étaient représentés dans une ambiance cordiale et sympathique. On avait le sentiment de retrouver une fête de village d'antan. Tout le monde échangeait, participait, sur une mélodie musette comme sur une chanson disco ou un rythme contemporain diffusés par le DJ local ! Une superbe ambiance, je vous dis ! Les participants étaient venus de notre commune comme des environs, de Céaux, d'Allègre, de Monlet, de la Chaise-Dieu, de Chicago, de Berbezit, la Chapelle-Geneste et j'en oublie probablement ! Qu'ils me pardonnent !

Même des élus étaient présents, c'est vous dire !

Et le comité des fêtes remercie chaleureusement tous ces convives, qui, pour certains, sont même des habitués car ils viennent truffader et choucrouter chaque année !





Voilà, notre comité a prouvé encore une fois que les bénévoles qui le composent se sont démenés pour faire en sorte que leur commune se révèle, l'espace d'une soirée, animée d'une aventure exceptionnelle ! La population avait à chaque fois pratiquement doublé le temps de ces repas enjoués et facétieux !

Merci, monsieur le président ! (du comité, pas un autre !)

Merci bien évidemment à tous les membres du comité et les proches qui ont participé à ces succès successifs !

Alors, en espérant vous voir à la prochaine manifestation, sainpalophiles de tout le canton, des environs et plus, si affinité !

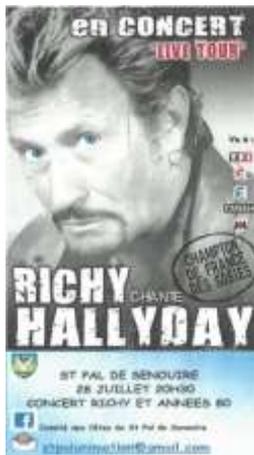
ALLUMER LE FEU !

Et pour finir, en apothéose, il a été organisé un concert avec le Sosie de Johnny Halliday !

He oui, au comité des fêtes de Saint-Pal, quand un des jeunes, il a l'idée, et bien tous ensemble ils décident de faire venir le sosie de Johnny Halliday ! Richy il s'appelle. On pourrait alors se dire que les sosies sont d'Auvergne, et bien non, celui-ci, reconnu comme sosie officiel depuis 25 ans, vient de Montpellier ! Et le 28 juillet 2018 il s'est produit sur scène à l'Esplanade du Moulin !

Malheureusement, seules 400 personnes ont répondu favorablement à cette manifestation alors que le comité pensait en recevoir beaucoup plus ! L'esplanade, c'est un peu le petit zénith de Bercy des environs ! Non, je plaisante ! Ces 400 spectateurs ont participé de manière admirable au spectacle qui en valait le coup, spectacle suivi d'un bal sur des musiques des années 80. La soirée fut admirable et il faut remercier Richy et les organisateurs pour cette prestation exceptionnelle ; alors Bercy à tous et recommencez l'an prochain !





Durant toutes ces manifestations, aucun incident, si minime soit-il, n'a été à déplorer, si ce n'est la fatigue des organisateurs qui se sont investis corps et âmes pour le plaisir des participants. Encore bravo à tous pour ce présent et pour le maintien de cette vie rurale sans laquelle notre pays n'aurait pas de passé, et peut-être pas d'avenir. A bientôt !....

En attendant, les 25 et 26 Août, la fête patronale autour de l'alambic se déroulera sur cette même esplanade, avec repas aligot, bals, concours de pétanque et tout le tintouin ! Venez nombreux !

